QUARTIER DE L'HORLOGE : LA COMMISSION DE SECURITE PROPOSE UN AVIS DEFAVORABLE A L'EXPLOITATION

Samedi 21 Novembre 2026



Un pupitre des années 1980 face à des écrans récents : le poste de sécurité surveille un site de commerces et de parkings en sous-sol.

À l'issue de sa visite des 16 et 17 avril 2026, la commission de sécurité de la préfecture de Police de Paris a proposé d'émettre un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation du groupement d'établissements (ERP) du quartier de l'Horloge. Celui-ci réunit notamment un magasin LEROY MERLIN, le parking INDIGO, un cinéma MK2 et un restaurant FLUNCH, où le public évolue majoritairement en sous-sol.

Ce qui dit le rapport

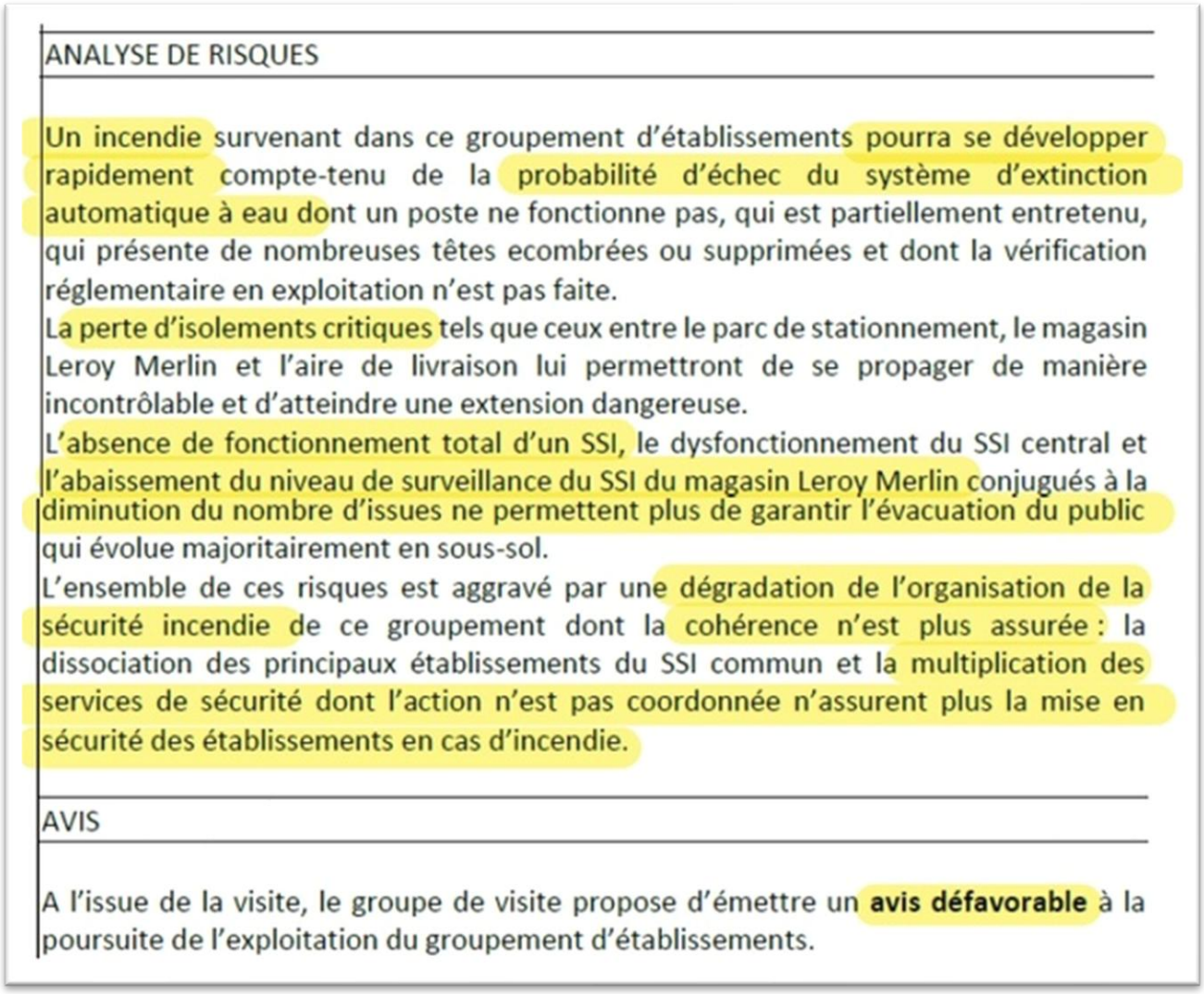
Pour la commission, **l'évacuation du public n'est plus garantie en cas d'incendie**.

Elle relève trois défaillances majeures :

- un **système d'extinction automatique à eau dont un poste ne fonctionne pas**, partiellement entretenu, avec de nombreuses têtes encombrées ou supprimées, et dont la vérification réglementaire n'est pas effectuée ;
- la **perte d'isolements critiques** entre le parking, le magasin LEROY MERLIN et l'aire de livraison, qui permettrait au feu de se propager de manière incontrôlable ;

- un **Système de Sécurité Incendie (SSI) central qui dysfonctionne**, associé à un niveau de surveillance abaissé au magasin LEROY MERLIN et à une diminution du nombre d'issues.

La commission ajoute que **l'organisation de la sécurité s'est dégradée** : les principaux établissements ont été dissociés du SSI commun et les services de sécurité se sont multipliés **sans coordination**.



ANALYSE DE RISQUES

Un incendie survenant dans ce groupement d'établissements pourra se développer rapidement compte-tenu de la probabilité d'échec du système d'extinction automatique à eau dont un poste ne fonctionne pas, qui est partiellement entretenu, qui présente de nombreuses têtes ecombrées ou supprimées et dont la vérification réglementaire en exploitation n'est pas faite.
La perte d'isolements critiques tels que ceux entre le parc de stationnement, le magasin Leroy Merlin et l'aire de livraison lui permettront de se propager de manière incontrôlable et d'atteindre une extension dangereuse.
L'absence de fonctionnement total d'un SSI, le dysfonctionnement du SSI central et l'abaissement du niveau de surveillance du SSI du magasin Leroy Merlin conjugués à la diminution du nombre d'issues ne permettent plus de garantir l'évacuation du public qui évolue majoritairement en sous-sol.
L'ensemble de ces risques est aggravé par une dégradation de l'organisation de la sécurité incendie de ce groupement dont la cohérence n'est plus assurée : la dissociation des principaux établissements du SSI commun et la multiplication des services de sécurité dont l'action n'est pas coordonnée n'assurent plus la mise en sécurité des établissements en cas d'incendie.

AVIS

A l'issue de la visite, le groupe de visite propose d'émettre un **avis défavorable** à la poursuite de l'exploitation du groupement d'établissements.

Extrait de l'avis de la commission de sécurité du 17 avril 2026. La commission de sécurité composée de l'architecte de sécurité, du capitaine de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et de l'ingénieur du Laboratoire Central de la Préfecture de police arrondissement propose d'émettre un avis défavorable à la poursuite de l'ouverture des commerces et parkings au public suite à la visite périodique et de réception de travaux du groupement d'établissements dénommé centre commercial du « QUARTIER DE L'HORLOGE », sis 6 rue Bernard de Clairvaux à Paris 3ème.

Une assemblée générale de l'ASL qui n'en parle pas

Le responsable unique de sécurité (RUS), la société GIFFARD, et le gestionnaire de l'ASL, ORALIA SULLY GESTION, ont-ils donné suite à l'alerte de la préfecture ?

Aucun point de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 9 décembre 2026 ne porte sur la sécurité incendie ou l'alerte de la commission de sécurité.

L'enjeu est aussi financier.

Selon la commission des comptes, deux grilles de charges, dont « alarme incendie », représentent à elles seules 50 % des dépenses de l'ASL, et le critère de répartition de ces charges entre les immeubles repose sur l'utilité des SSI. Les copropriétaires paient donc cher pour la sécurité, alors que la commission de sécurité relève des défaillances.

Des habitants exposés

Le bailleur social I3F (anciennement ERIGERE, groupe 3F) a engagé des travaux de rénovation sur 182 logements du quartier, et dix copropriétés d'habitation regroupent plus de 300 appartements. À notre connaissance, aucun habitant n'a été informé des risques relevés par la commission de sécurité.

Une question sur l'isolation des façades

Le point 13 de l'ordre du jour de l'assemblée du 9 décembre 2026 soumet à ratification un protocole transactionnel qui met fin au litige entre l'ASL et I3F sur les travaux d'isolation thermique par l'extérieur : l'ASL renonce à ses poursuites en échange d'une indemnité de 70 000 € versée par I3F.

Le **protocole ne précise toutefois ni le type d'isolant, ni sa classe de réaction au feu, ni la présence de recoupements incombustibles**. Rien n'indique que l'isolant posé soit combustible, mais la question se pose dans un quartier où la commission de sécurité alerte sur les risques de propagation du feu.

Un site qui aggrave le risque

Le **stock de matériaux inflammables du magasin LEROY MERLIN** constitue probablement une charge incendie considérable, et les parkings privé et public **INDIGO**, en sous-sol, sont des espaces confinés où fumées et gaz se propagent très vite.

Ce que l'histoire récente enseigne

À Paris, l'explosion de la **rue de Trévise**, en janvier 2019, a tué quatre personnes, dont deux pompiers. Elle avait pour cause un affaissement signalé en 2015 et jamais réparé, comme le montre le procès en cours. À **Crans-Montana**, dans la nuit du 31 décembre 2025 au 1er janvier 2026, l'incendie du bar Le Constellation a fait 41 morts et 115 blessés dans un espace en sous-sol où l'évacuation était devenue impossible.

Ces drames n'ont pas la même ampleur, mais ils rappellent le même mécanisme : un défaut connu, un manque de contrôle, une alerte restée sans suite, puis la catastrophe.

Les habitants du Quartier de l'Horloge, les clients des magasins et les simples passants sont exposés à un risque important tant que la situation perdure.

Retrouvez nos publications depuis 2012 sur les problèmes de sécurité incendie dans le Quartier de l'Horloge :

L'ERP du Quartier de l'Horloge? C'est 7 millions € partis en fumée!

Quelles sont les bases de la répartition des charges de sécurité incendie dans le Quartier de l'Horloge ?